

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

**Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante (rectificatif)**

NOR : ETST1309168Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 avril 2013, édition électronique, texte n° 26, et édition papier, page 6704 :

A l'article 12 – Dispositions applicables en fin de travaux, au 1° Examen visuel :

Au lieu de : « la norme NF X 46-21 », lire : « la norme NF X 46-021 ».

A l'article 12. – Dispositions applicables en fin de travaux, au 2° Mesure de restitution, au premier alinéa :

Au lieu de : « son guide d'application GA X 46-33 », lire : « son guide d'application GA X 46-033 ».